

Document à caractère publicitaire – Février 2019

# PARVEST DISRUPTIVE TECHNOLOGY

## INVESTIR DANS LES SECTEURS CLÉS

### POUR ALLER PLUS LOIN

#### TECHNOLOGIES DE RUPTURE

Une technologie de rupture transforme une activité de manière significative. Les sociétés qui ne sont pas en mesure d'adapter leur approche et d'adopter ces technologies risquent en conséquence de perdre des parts de marché. On peut citer parmi les exemples récents de technologies de rupture les smartphones et l'e-commerce.

#### « CLOUD COMPUTING »

Le « cloud computing », ou informatique en nuage, permet d'utiliser des services informatiques sur Internet qui portent aussi bien sur les infrastructures (serveur, archivage et mise en réseau) que les logiciels.

Avec le « cloud », l'utilisateur est facturé à l'usage des services informatiques, ce qui permet d'abaisser les coûts et d'améliorer l'efficacité des entreprises.

## INVESTIR DANS LES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES À LA POINTE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ?

L'innovation technologique – avec en tête le « cloud computing », la robotique, l'automatisation et l'intelligence artificielle – rend possible l'émergence de nouveaux modèles d'activité. L'impact de ces technologies de rupture ne se limite pas au secteur technologique et s'étend à bien d'autres segments, comme l'industrie, les services financiers, la santé, les biens de consommation et l'énergie. Ces nouvelles technologies permettent non seulement aux sociétés de proposer de nouveaux produits et services, mais également d'améliorer leur propre efficacité.

Le fonds Parvest Disruptive Technology a pour objectif d'identifier les entreprises qui contribuent à ce progrès technologique ou qui en bénéficient.

Le gérant du fonds Parvest Disruptive Technology, basé aux États-Unis, totalise plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des technologies de rupture et bénéficie du soutien d'une équipe d'investisseurs répartis aux quatre coins du globe.

Le portefeuille de Parvest Disruptive Technology est composé de plusieurs titres de grande qualité, dont des entreprises de petite capitalisation et/ou des marchés émergents. L'équipe de gestion tient compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).



Notation 4 étoiles sur 5, au 31/12/2018

ÉLIGIBLE  
ASSURANCE VIE ET CIF

Pour en savoir plus sur ce fonds,  
rendez-vous sur [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas).



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Parvest Disruptive Technology permet :

- ▶ d'investir dans des **sociétés internationales qui participent à l'évolution technologique actuelle**, en identifiant les titres de grande qualité et en évitant les entreprises qui ne sont pas en mesure de suivre les avancées des technologies de rupture.
- ▶ de bénéficier de la **grande expérience de l'équipe d'investissement** dans le domaine des technologies de rupture et du soutien d'un **réseau international d'analystes**.
- ▶ d'accéder à un portefeuille composé de **titres internationaux** que l'équipe de gestion considère comme **les meilleures opportunités de croissance**.

## QUELS SONT LES RISQUES ?

Les placements en actions sont exposés à d'importantes fluctuations des cours, notamment imputables aux mauvaises nouvelles concernant l'émetteur ou le marché. Par ailleurs, ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

Les investissements réalisés sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur placement.

Pour ce fonds les risques particuliers sont décrits ci-dessous :

**Risque de liquidité** : ce risque découle de la difficulté de vendre un actif à un cours de marché juste et au moment souhaité en raison d'un manque d'acheteurs.

**Risque opérationnel et lié à la garde** : certains marchés ont une réglementation moins stricte que celle de la majeure partie des marchés internationaux ; en conséquence, les services relatifs à la garde et à la liquidation du département sur de tels marchés peuvent se révéler plus risqués.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI du fonds disponibles sur [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas).

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi. Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas) et [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). BNP Paribas, SA au capital de 2 497 718 772 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris- ORIAS n° 07 022 735. Source - © 2018 Morningstar, Inc Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce document : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de données ; (2) ne peuvent être copiées ou distribuées, et (3) il n'existe aucune garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou fiabilité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de données ne peuvent être tenus responsables des dommages ou des pertes découlant de l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le classement des étoiles Morningstar s'établit selon une échelle de 1 à 5, 5 correspondant à la notation maximum. Tous les ratings Morningstar décrits dans le présent document concernent les parts Classic Capitalisation, au 31/12/2018.

Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg
Gestionnaire délégué	BNPP AM USA Inc BNPP AM UK Limited
Indice de référence	MSCI World
Devise de référence	EUR
Forme juridique	Compartiment de Parvest, SICAV de droit luxembourgeois conforme à la directive 2009/65/CE
Date de lancement	17/05/2013
Affectation des résultats	Capitalisation
Souscription / Rachat	J avant 12h
Fréquence de la valeur liquidative	Quotidienne
Règlement	J + 3
Montant minimum de souscription	Néant
Frais courants* (au 31/10/2018)	1,98 %
Frais de gestion*	1,50 % maximum
Frais d'entrée *	3 % maximum
Frais de sortie*	Néant
Codes ISIN	Classic Capitalisation: LU0823421689 Classic Distribution : LU0823421846
Horizon minimum d'investissement recommandé	5 ans
Source : BNPP AM France, au 30/01/2019. *Part Classic Capitalisation	